

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT OU COLLECTIVITÉ :

MODÈLE B

CANTON (le cas échéant)

COMMUNE

Procès verbal à utiliser dans le bureau de vote centralisateur dans les communes comportant plusieurs bureaux de vote

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

PROCÈS-VERBAL

du recensement des votes, fait au bureau centralisateur de la commune (1) d

tour de scrutin

L'an deux mille vingt-deux, le du mois de à heures, minutes, le bureau de vote centralisateur de la commune d....., composé de (2) :

M , président

de M M M M M M M M

de M , secrétaire

et assisté de (3) M

....., présidents des autres bureaux de vote de la commune, a procédé, en séance publique, au recensement des votes émis par tous les bureaux pour l'élection du Président de la République.

M
.....
.....
.....

délégués des candidats pour le bureau de vote centralisateur de la commune, ont assisté aux opérations de décompte des voix (4).

Les résultats du scrutin ont été consignés en pages 2 à 4 du présent procès-verbal et dans feuille(s) intercalaire(s) ci-jointe(s).

Nombre d'électeurs ayant voté par procuration :

(1) Le terme « commune » renvoie aux termes « circonscription territoriale » à Wallis-et-Futuna et « collectivité » à Saint-Martin et Saint-Barthélemy.
(2) Mentionner les nom et prénom des membres.
(3) Désigner nominativement, dans l'ordre des bureaux, les présidents des autres bureaux de la commune.
(4) Supprimer ce paragraphe si aucun délégué n'assiste à la séance.

